

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix– Travail –Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

PROJET D'UTILISATION DES RESSOURCES DES COMPTES B CHEQUE SANTE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 013-382 du 20 OCT. 2025
POUR LA SELECTION D'UN CABINET POUR LA MISSION D'AUDIT DES DONNÉES
DU CHÈQUE SANTÉ DANS LES RÉGIONS DE L'EST, SUD, ADAMAOUA, NORD ET
EXTRÊME-NORD**

1. CONTEXTE

Depuis 2015, le dispositif **Chèque Santé**, financé par l'AFD et la KfW, appuie la prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum dans plusieurs régions du Cameroun. Son extension en 2023 aux régions du Sud et de l'Est, avec l'appui de l'AFD et de la GIZ, s'inscrit dans la mise en place de la **Phase I de la Couverture Santé Universelle (CSU)**, pilotée par la CTN-CSU.

Cependant, le système d'information de routine présente encore de fortes limites : absence d'audits récents dans certaines régions, données incomplètes ou de fiabilité contestée, et faible capacité logistique et technique des acteurs locaux. Ces insuffisances compromettent la disponibilité de données validées, pourtant indispensables pour le suivi, la planification et l'évaluation de l'impact du dispositif.

Dans ce cadre, le MINSANTE recherche un cabinet de consultants pour réaliser une mission exhaustive **d'audit et de validation des données collectées dans les formations sanitaires** couvertes par le Chèque Santé, dans cinq régions. Cette mission visera à renforcer la fiabilité des informations utilisées pour le pilotage et l'optimisation du dispositif intégré à la CSU. Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **bureaux d'études et cabinet de consultants de droit camerounais**.

2. OBJET DE LA MISSION

L'objectif général de cette mission est de contrôler, vérifier et fiabiliser la qualité des données du dispositif Chèque Santé, ainsi que la bonne tenue des outils et procédures de collecte, afin de reconstituer l'ensemble des données de routine du dispositif Chèque santé tel que précisé dans les Termes de Référence de la mission et d'améliorer durablement le système de collecte, d'analyse et de rétro-information.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Auditer des données contrôlées par les GD au niveau des FOSA en rapprochant les données déclarées, données enregistrées dans les registres et autres sources primaires ;
- Vérifier la disponibilité, la bonne tenue et l'utilisation effective des outils de collecte des données (registres, feuillets de facturation, etc...) ;
- Coacher les prestataires de soins sur le bon renseignement et l'utilisation des outils de collecte ;
- Corriger et arrêter en collaboration avec les gestionnaires de districts (GD), les données dans les sources primaires de collecte ;
- Suivre et vérifier l'effectivité de différents aspects opérationnels du CS (Intrants, versement recettes vente CS, répartition des primes, personnels en poste, saisie des factures sur openIMIS,

- disponibilité des ASC, etc...);
- Procéder à la validation participative des données corrigées/révisées au cours d'ateliers multi-acteurs
 - Reconstituer, consolider et mettre à disposition une base complète et validée des données Chèque Santé pour la période janvier 2023 – septembre 2025 (ou la date de fin de mission).
 - Formuler des recommandations opérationnelles pour :
 - o renforcer la qualité, la sécurité et l'efficience de la collecte et de l'analyse des données,
 - o assurer la pérennité de la rétro-information aux acteurs régionaux,
 - o faciliter l'intégration durable dans le système national d'information sanitaire (DHIS2, openIMIS)

3. DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de **03 mois**, incluant :

- Préparation et cadrage ;
- Collecte des données et missions terrain dans 05 régions ;
- Analyse et rédaction du rapport provisoire ;
- Restitution et validation du rapport final.

4. CRITERES DE PRESELECTION

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services (projets et activités de santé publique) ;
- Du domaine et de l'expertise technique (Audit des données/suivi évaluation en santé publique) ;
- Du contexte géographique (Cameroun et Afrique subsaharienne).

Les manifestations d'intérêt seront analysées sur la base des critères suivants :

Expérience générale : le cabinet devra justifier d'une expérience avérée en audit et ou en suivi évaluation de projets financés par des bailleurs internationaux (AFD, KfW, Banque mondiale, UE, BAD, OMS, UNICEF, etc.)

Expérience spécifique :

- Au moins cinq (04) missions d'audit des données et ou de suivi évaluation de projets financés par des bailleurs internationaux au cours des dix (10) dernières années.
- Au moins deux (02) missions d'audit des données et ou de suivi évaluation dans le secteur santé publique / CSU / dispositifs comparables en Afrique subsaharienne au cours des cinq (05) dernières années.

La présentation de ces expériences est mutuellement inclusive.

Capacité financière :

- Apporter la preuve d'une surface financière disponible d'au moins 140 000 000 (cent quarante millions) de francs CFA
- Justifier d'un Chiffre d'affaires moyen sur les cinq dernières années (2020-2024) d'au moins 235 000 000 (Deux cent trente-cinq millions) FCFA

Capacité logistique : Implantation au Cameroun ou capacité logistique démontrée à intervenir dans les régions septentrionales, de l'est et du sud (zones à accès difficile).

L'équipe proposée par le consultant devra comprendre au minimum :

- **Un (01) Chef de mission**, expert senior en suivi/évaluation, en audit et contrôle qualité de données statistiques, Formation universitaire de niveau bac+5 au moins en santé publique, statistique, bio statistique, économie ; démographie ou équivalent. Expérience professionnelle probante d'au moins 20 ans en santé avec une connaissance avérée du système national d'information sanitaire au Cameroun ou en Afrique centrale
- **Un (01) Gestionnaire de base de données**, justifiant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conception, la gestion, coordination, supervision des systèmes d'information sanitaire (SIS) au Cameroun ou en Afrique subsaharienne. Bonne connaissance des logiciels de bases de données (Access ; SPSS ; etc.). Expérience dans la collecte électronique et l'analyse des données d'enquêtes socio sanitaires. Bonne connaissance du DHIS2 et de l'environnement de travail des DS;
- **Au moins dix (10) experts vérificateurs**, Formation universitaire de niveau bac+5 au moins santé publique, en médecine ; statistiques, épidémiologie, soins infirmiers et obstétricaux avec une professionnelle probante d'au moins 5 ans en tant que professionnel de la santé ou dans la gestion coordination supervision appui aux acteurs du système de santé de district. Une bonne connaissance du système de santé du Cameroun en particulier ; les données du système national d'information sanitaire,

NB : Seuls les candidats répondant Oui à toutes les exigences seront présélectionnés et recevront le Dossier de Consultation.

5. DISPOSITIONS RELATIVES AUX GROUPEMENTS ET SOUS-TRAITANTS

Les candidats peuvent postuler individuellement ou en groupement.

En cas de groupement, la candidature doit inclure :

- L'accord de groupement signé, ou une lettre d'intention de constituer un groupement ;
- La désignation du mandataire, habilité à représenter le groupement.

Une entité ne peut être membre que d'un seul groupement.

Les références et qualifications des **sous-traitants** ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidats ne peuvent soumettre **qu'une seule candidature** en leur nom propre ou en groupement. Toute participation multiple entraînera l'élimination des candidatures concernées.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature comprenant :

- Une **lettre de manifestation d'intérêt** signée et datée ;
- Une **déclaration d'intégrité** signée (modèle disponible en annexe du présent AAMI) ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- L'accord de groupement signé, ou une lettre d'intention de constituer un groupement **le cas échéant** ;
- La désignation du mandataire, habilité à représenter le groupement **le cas échéant** ;
- Les éléments justificatifs de la qualification du candidat (expérience générale et spécifiques, constitution de l'équipe clé etc...)

7. DEPOT DES CANDIDATURES

Les Manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être déposées en trois (03) copies dont un (01) original et deux (02) copies marquées comme tels sous plis fermé au secrétariat du chef de Division des Etudes et des Projet au MINSANTE au plus tard le ~~18/11/2025~~ à 15H. Le dossier de candidature comportera également une version numérique de l'offre dans une clé USB. Le pli fermé devra porter la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° D/B-262 du 20/10/25 POUR LA SELECTION DES CABINETS POUR LA MISSION D'AUDIT DES DONNÉES DU CHEQUE SANTÉ DANS LES RÉGIONS DE L'EST, DU SUD, DE L'ADAMAOUA, DU NORD ET DE L'EXTRÊME-NORD

<<A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement>>

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09h00 à 17h00 les jours ouvrables

Téléphone : +237653231545

Courriel : ngatsalarose@gmail.com

8. PUBLICATION DES RESULTATS

Le MINSANTE dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis

Yaoundé, le 20 Oct 2025

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Copie

-MINSANTE (Pour information)

Ampliations :

-SOPECAM (Pour publication)

-ARMP(Pour publication)

-DG Market (Pour publication)

-CHRONO

-AFFICHAGE



Annexe à la Manifestation d'Intérêt

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition (le "Marché")

A : (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom¹, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès² ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation

¹ Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

² Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
- 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010³ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

³ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

- 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d’Ouvrage ;
- 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
- 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n’ont pas été communiqués à l’ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;
- 4.7 Dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l’être (ou que l’une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l’être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
- 5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d’une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
- 6. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l’un des membres de notre groupement, ni l’un de nos sous-traitants, n’avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l’AFD⁴.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l’un des membres de notre groupement, ni l’un de nos sous-traitants, n’allons acquérir ou fournir [n’avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d’un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d’un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l’Union européenne ou de la France.
- 7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s’engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l’environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d’eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d’atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu’elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d’Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l’organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ;

⁴ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

- 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____
 Document habilité à signer pour et au nom de⁵ : _____
 Signature : _____
 En date du : _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

MODELE DE GRILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (Notation : OUI/NON)

CRITERES D'EVALUATION	SOUMISSIONNAIRE A	SOUMISSIONNAIRE B	SOUMISSIONNAIRE C	SOUMISSIONNAIRE D
EXPERIENCE DU CABINET				
Expérience générale dans l'audit				
Au moins quatre (04) missions d'audit des données et ou de suivi évaluation de projets financés par des bailleurs internationaux au cours des dix (10) dernières années.				
QUALIFICATION ET EXPERIENCE DE L'EQUIPE CLE				
Un (01) Chef de mission, expert senior en suivi/évaluation, en audit et contrôle qualité de données statistiques, Formation universitaire de niveau bac+5 au moins en santé publique, statistique, bio statistique, économie ; démographie ou équivalent. Expérience professionnelle probante d'au moins 20 ans en santé avec une connaissance avérée du système national d'information sanitaire au Cameroun ou en Afrique centrale				
Un (01) Gestionnaire de base de données, justifiant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conception, la gestion, coordination, supervision des systèmes d'information sanitaire (SIS) au Cameroun ou en Afrique subsaharienne. Bonne connaissance des logiciels de bases de données (Access ; SPSS ; etc.). Expérience dans la collecte électronique et l'analyse des données d'enquêtes socio sanitaires. Bonne connaissance du DHIS2 et de l'environnement de travail des DS;				
Au moins dix (10) experts vérificateurs, Formation universitaire de niveau bac+5 au moins santé publique, en médecine ; statistiques, épidémiologie, soins infirmiers et obstétricaux avec une professionnelle probante d'au moins 5 ans en				

tant que professionnel de la santé ou dans la gestion coordination supervision appui aux acteurs du système de santé de district. Une bonne connaissance du système de santé du Cameroun en particulier ; les données du système national d'information sanitaire,				
CAPACITE FINANCIERE				
Attestation de surface financière d'au moins 140 000 000 FCFA établie par un établissement financier de 1ere catégorie				
Chiffre d'affaires moyen sur les cinq dernières années (2020-2024) d'au moins 235 000 000 FCFA				
CAPACITE LOGISTIQUE				
Cartes grises ou contrat de location long terme d'au moins cinq (05) véhicules de type 4x4				

Le choix des Candidats à inclure dans la liste restreinte doit se conformer aux règles définies comme suit :

- En cas de Groupement, les références de tous les membres s'additionneront ;
- Les références déclarées doivent être étayées avec des éléments probants :
 - Première page du Contrat ou alors la page qui définit l'objet des prestations ;
 - La dernière page du contrat ou alors la page de signature du contrat
 - Le procès verbal de réception de la prestation ou alors l'attestation de bonne fin d'exécution de la prestation ou tout document faisant foi.
- Pour le chiffre d'affaire moyen, les trois meilleures années seront prises en compte selon les comptes de résultats fournis.

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

PROJECT FOR THE USE OF THE RESOURCES OF THE B HEALTH CHEQUE ACCOUNTS

NOTICE OF CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST N° *DM3-382* of the *20. OCT. 2025*
FOR THE SELECTION OF A FIRM FOR THE AUDIT OF HEALTH VOUCHER DATA IN
THE EAST, SOUTH, ADAMAWA, NORTH AND FAR NORTH REGIONS

1. CONTEXT

Since 2015, the **Health Cheque scheme**, funded by AFD and KfW, has been supporting the care of pregnancy, childbirth and postpartum in several regions of Cameroon. Its extension in 2023 to the Southern and Eastern regions, with the support of AFD and GIZ, is part of the implementation of **Phase I of Universal Health Coverage (UHC)**, led by the CTN-UHC.

However, the routine information system still has strong limitations: lack of recent audits in some regions, incomplete or questionably reliable data, and weak logistical and technical capacity of local actors. These shortcomings compromise the availability of validated data, which is essential for monitoring, planning and evaluating the impact of the system.

In this context, MINSANTE is looking for a consulting firm to carry out an exhaustive audit and validation mission of the data collected in the health facilities covered by the Health Voucher, in five regions. This mission will aim to strengthen the reliability of the information used for the management and optimization of the system integrated into UHC. This Call for Expressions of Interest is aimed at **design offices and consulting firms under Cameroonian law**.

2. PURPOSE OF THE MISSION

The general objective of this mission is to control, verify and ensure the reliability of the data in the Health Voucher system, as well as the proper maintenance of the collection tools and procedures, in order to reconstitute all the routine data of the Health Voucher system as specified in the Terms of Reference of the mission and to sustainably improve the collection system, analysis and feedback.

More specifically, it will involve:

- Audit data controlled by GDs at FOSA level by reconciling reported data, registry data and other primary sources;
- Verify the availability, proper maintenance and effective use of data collection tools (registers, billing slips, etc.);
- Coach healthcare providers on the right information and the use of collection tools;
- Correct and finalize in collaboration with District Managers (GDs), the data in the primary sources of collection;
- Monitor and verify the effectiveness of various operational aspects of the CS (Inputs, payment of CS sales revenues, distribution of bonuses, staff in post, entry of invoices on openIMIS, availability of ASCs, etc.);
- Conduct participatory validation of corrected/revised data during multi-stakeholder workshops

- Reconstitute, consolidate and make available a complete and validated database of Health Cheque data for the period January 2023 – September 2025 (or the end date of the mission).
- Make operational recommendations to:
 - o Enhance the quality, security and efficiency of data collection and analysis.
 - o ensure the sustainability of the feedback to regional stakeholders,
 - o facilitate sustainable integration into the national health information system (DHIS2, openIMIS)

3. DURATION AND ORGANIZATION OF THE ASSIGNMENT

The mission is planned for a period of **03 months**, including:

- Preparation and framing;
- Data collection and field missions in 05 regions;
- Analysis and drafting of the draft report;
- Restitution and validation of the final report.

4. SCREENING CRITERIA

The eligibility criteria for AFD funding are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Procurement of Contracts Financed by AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Candidates may submit only one application in their own name or in a consortium. If an Applicant (including a member of a Group) submits or participates in several applications, these will be eliminated. On the other hand, the same Subcontractor may participate in several applications.

If the Candidate is constituted as a consortium, the Expression of Interest must include:

- a copy of the Grouping agreement concluded by all of its members, or
- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium's agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Data Processors.

The references and qualifications of the Subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references of recent and similar services.

The similarity of the references will be analysed in terms of:

- The size of the markets;
- The nature of the Services (public health projects and activities);
- The field and technical expertise (Data audit/monitoring, public health evaluation);
- The geographical context (Cameroon and sub-Saharan Africa).

Expressions of interest will be analysed on the basis of the following criteria:

General experience: the firm must have proven experience in auditing and/or monitoring and evaluation of projects financed by international donors (AFD, KfW, World Bank, EU, AFDB, WHO, UNICEF, etc.)

Specific experience:

- At least five (04) data audit and or monitoring and evaluation missions of projects funded by international donors over the last ten (10) years.
- At least two (02) data audit and or monitoring and evaluation missions in the public health sector / UHC / comparable systems in sub-Saharan Africa in the last five (05) years.

The presentation of these experiences is mutually inclusive.

Financial capacity:

- Provide proof of an available financial surface of at least 140,000,000 (one hundred and forty million) CFA francs
- Justify an average turnover over the last five years (2020-2024) of at least 235,000,000 (Two hundred and thirty-five million) FCFA.

Logistical capacity: Establishment in Cameroon or demonstrated logistical capacity to intervene in the northern, eastern and southern regions (areas with difficult access).

The team proposed by the consultant must include at least:

- **One (01) Head of Mission**, Senior Expert in Monitoring/Evaluation, Audit and Quality Control of Statistical Data, University Education at Bac+5 level at least in Public Health, Statistics, Biostatistics, Economics, Demography or equivalent. Proven professional experience of at least 20 years in health with proven knowledge of the national health information system in Cameroon or Central Africa
- **One (01) Database Manager**, with at least five (5) years' experience in the design, management, coordination, supervision of health information systems (HIS) in Cameroon or sub-Saharan Africa. Good knowledge of database software (Access; SPSS; etc.). Experience in the electronic collection and analysis of social and health survey data. Good knowledge of DHIS2 and the RO work environment;
- **At least ten (10) expert auditors**, university education at least bac+5 level in public health, medicine, statistics, epidemiology, nursing and obstetrics with a professional with at least 5 years of probation as a health professional or in the management coordination supervision and support of the actors of the district health system. A good knowledge of the Cameroon health system in particular; data from the national health information system,

NB: Only candidates who meet all the requirements will be pre-selected and will receive the Consultation File.

5. PROVISIONS RELATING TO GROUPS AND SUBCONTRACTORS

Candidates can apply **individually or in a group**.

In the case of a consortium, the application must include:

- The signed group agreement, or a letter of intent to set up a group;
- The appointment of the representative, authorised to represent the consortium.

An entity may be a member of only one grouping.

The references and qualifications of **subcontractors** are not taken into account in the evaluation of applications.

Candidates may submit **only one application** in their own name or in a consortium. Any multiple entries will result in the elimination of the relevant entries.

6. APPLICATION FILE

Candidates must provide an application package including:

- A **signed and dated** letter of expression of interest;
- A **signed declaration of integrity** (model available in the appendix to this IMAA);
- A certificate of tax compliance;
- The signed group agreement, or a letter of intent to set up a group, **if applicable**;
- The appointment of the representative, authorised to represent the consortium **if necessary**;

- Supporting elements of the candidate's qualification (general and specific experience, constitution of the key team, etc.)

7. SUBMISSION OF APPLICATIONS

Expressions of Interest written in French or English must be submitted in three (03) copies, including one (01) original and two (02) copies marked as such in a sealed envelope to the secretariat of the Head of the Studies and Projects Division at MINSANTE no later than ~~19/11/2025~~ at 3 p.m. The application file will also include a digital version of the offer on a USB key. The sealed envelope must bear the mention:

NOTICE OF CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST (AMI) N°~~13-300~~ of 20/10/2025 FOR THE SELECTION OF FIRMS FOR THE AUDIT OF HEALTH VOUCHER DATA IN THE EAST, SOUTH, ADAMAWA, NORTH AND FAR NORTH REGIONS

<<To be opened only during the counting session>>

Interested Candidates can obtain additional information at the address mentioned below, from 09:00 to 17:00 on working days Telephone: +237653231545 Email: ngatsalarose@gmail.com

8. PUBLICATION OF RESULTS

MINSANTE will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the required Services

Yaoundé, the ~~20~~ OCT 2025

THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH

Copy

-MINSANTE (For information)

Ampliations:

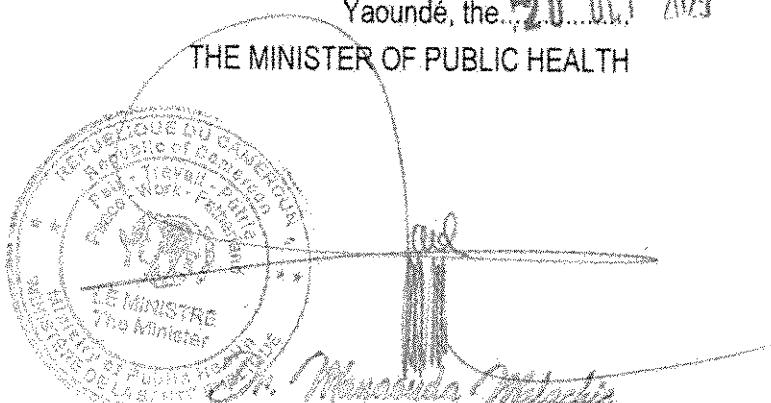
-SOPECAM (For publication)

-ARMP(For publication)

-DG Market (For publication)

-STOPWATCH

-DISPLAY



Annex to the Expression of Interest (To be provided signed with the nomination, without modification of the text)

Statement of integrity, eligibility, and environmental and social responsibility

Title of the offer or proposal (the "Market")

Has: (the "Project owner")

1. We acknowledge and accept that the French Development Agency (AFD) only finances the Client's projects on its own terms which are determined by the Financing Agreement that directly or indirectly binds it to the Client. The Contracting Authority retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the Procurement process and its execution. As a result, there can be no legal relationship between AFD and our company, our group, and our subcontractors. Depending on whether it is a contract for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as the Client, Contractor or Buyer.
2. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf¹, nor any of our group members, nor any of our subcontractors, are in any of the following situations:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from proceedings of the same nature;
 - 2.2 Have been the subject of a final administrative sanction, a final conviction by a competent authority, or any other out-of-court resolution within the last five years² in particular having an extinguishing effect of the public action, either (i) in the country in which we are established, (ii) in the country where the Contract is performed, (iii) in the context of the award or performance of a contract financed by the AFD, (iv) pronounced by an institution of the European Union or (v) pronounced by a competent authority in France, for:
 - a) Prohibited Practices, as defined in Article 6.1 below, or for any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a sanction, conviction, or resolution out of court, we have the possibility of attaching additional information, such as a compliance program, to this Integrity Statement, to justify that we (or the person acting on our behalf, the member of our group, or our subcontractor) consider that the sanction, conviction or resolution is not relevant to the Contract, if applicable);
 - b) participation in a criminal organization, terrorist or terrorism-related offences, child labour, or other offences related to trafficking in human beings;
 - c) have created an entity in a different jurisdiction with the intention of evading tax, social security or any other legal obligation applicable in the territory in which its registered office, central government or principal place of business is located or (ii) by virtue of being an entity created with the intention of avoiding such obligations;
 - 2.3 Have been the subject of a termination pronounced at its exclusive fault in the last five years due to a serious or persistent breach of its contractual obligations during the performance of a contract, provided that this termination has not been the subject of a dispute on its part that is currently being processed or that has given rise to a court decision reversing the termination at its exclusive fault;

¹ Officers (including, but not limited to, any person who is a member of the administrative, management or supervisory body or who has powers of representation, decision or control), employees or agents (whether declared or not).

² Including in particular the Judicial Agreement of Public Interest (CJIP), a decision following an Appearance on Prior Recognition of Guilt (CRPC), a negotiated resolution agreement or any other similar form of settlement putting an end to the prosecution.

- 2.4 Be subject to a measure of ineligibility taken by one of the multilateral development banks signatories of the mutual recognition agreement of 9 April 2010³ (in the event of such a measure of ineligibility, we may attach to this Declaration of Integrity the additional information that would allow it to be considered that this measure of ineligibility is not relevant in the context of the Contract), if applicable;
- 2.5 Have not fulfilled our obligations relating to the payment of taxes or social security contributions in accordance with the legal provisions of our country of establishment, or those of the country of the Project Owner;
- 2.6 Have produced false documents or been guilty of false declaration(s) by providing the information required by the Employer in the context of this procurement and award process.
3. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our group, nor any of our subcontractors, nor our direct or indirect shareholders, nor our subsidiaries, acting with our knowledge or consent:
1. is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to individual sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
 2. is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to sectoral sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
 3. is ineligible to carry out the project due to any other international sanctions measure pronounced by the United Nations, the European Union or France.
4. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our consortium, nor any of our subcontractors, are [nor have been (in the event of the refinancing of a contract already awarded)] in any of the following situations of conflict of interest:
- 4.1 Be a shareholder controlling the Project Owner or a subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.2 Have business or family relations with a member of the Client's services involved in the Procurement process or the supervision of the Contract resulting therefrom, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.3 Control or be controlled by another candidate, tenderer or consultant, be under the control of the same company as another candidate, tenderer or consultant, receive from another candidate, tenderer or consultant or award grants directly or indirectly to another candidate, tenderer or consultant, have the same legal representative as another candidate, tenderer or consultant, directly or indirectly maintain contacts with another candidate, tenderer or consultant allowing us (i) to have given, and/or to give access to information contained in our respective applications, tenders or proposals likely to distort competition, (ii) to influence them, or (iii) to influence the decisions of the Client;
 - 4.4 Be engaged for an intellectual services mission which, by its nature, is or could be incompatible with the mission envisaged on behalf of the Project Owner;
 - 4.5 Have prepared, been or have been associated with a natural or legal person who has prepared specifications, terms of reference and other documents that have been used in the context of the procedure for the award of this Contract, and which contain provisions likely to encourage an application, offer or proposal;
 - 4.6 Have access or had access to, have prepared oneself, be or have been associated with a natural or legal person who has access, had access to, or prepared specifications, plans,

³ World Bank, Inter-American Development Bank, African Development Bank, Asian Development Bank and European Bank for Reconstruction and Development.

calculations, studies and other documents that have not been communicated to all candidates, tenderers or consultants in the context of this Procurement, and which thus confer an undue competitive advantage;

- 4.7 In the case of a procedure for the award of a Contract for works, equipment or supplies, be recruited yourself, or must be recruited (or that one of the companies with which we are affiliated is, or must be), to supervise or control the services in the context of the Contract.
- 5. If we are a public institution or a public company, in order to participate in a competitive tendering procedure, we certify that we have legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
- 6. In the context of the award and performance of the Contract:
 - 6.1 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our group, nor any of our subcontractors, have committed or will commit any Prohibited Practice as defined in the document entitled "AFD Group's General Policy on the Prevention and Fight against Prohibited Practices", available on AFD's website⁴.
 - 6.2 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of our consortium members, nor any of our subcontractors, will acquire or supply [have acquired or supplied (in the case of refinancing of a contract already awarded)] equipment or intervene [have intervened (in the case of refinancing of a contract already awarded)] in areas under UN embargo, of the European Union or France.
- 7. We undertake to, and we undertake to, anyone acting on our behalf², any member of our group, any subcontractor undertake to:
 - 7.1 comply with the environmental standards recognised by the international community, including the international conventions for the protection of the environment, and in particular to take all reasonable measures to avoid or limit the adverse effects on vegetation, biodiversity, soil, groundwater and surface water tables, and on persons and property, resulting from pollution, noise, vibration, traffic and other effects resulting from our activities, consistent with the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out.
 - 7.2 implement environmental and social risk mitigation measures when indicated in the environmental and social management plan provided by the Employer, and that the emissions, surface discharges and effluents produced by our activities comply with the limits, specifications or requirements applicable to the Market.
 - 7.3 respect workers' rights relating to wages, working hours, rest and holidays, overtime, minimum age, regular payments, compensation and benefits in accordance with internationally recognised standards, including the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO), in line with the laws and regulations applicable to the country where the Market is realised; indicate these elements in a document annexed to the employment contracts of our employees and at the disposal of the Client; and respect and facilitate workers' rights to organize and set up a complaint handling mechanism for direct or indirect workers.
 - 7.4 Establish non-discrimination and equal opportunity practices, and ensure the prohibition of child labour and forced labour.
 - 7.5 maintain a record for each local staff member of the hours worked by each person, the type of work, the wages paid and the training received, and that these records are available at all times so that they can be examined by the Employer and authorized government officials, in compliance with the laws and regulations applicable to the protection of personal data in the country where the Contract is performed.

⁴ For your information, this policy is accessible via the following link: <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

8. We, whoever acting on our behalf², the members of our group, our subcontractors, our direct or indirect shareholders, and our subsidiaries, authorize AFD to conduct investigations, and in particular to examine the accounting documents and records relating to the award and performance of the Contract, including, but not limited to, our internal processes and procedures related to compliance with international sanctions imposed by the United Nations, the European Union and/or France, and to have them verified by auditors appointed by the AFD.
9. We represent that we have paid, or will pay, commissions, benefits, fees, gratuities or costs in connection with the procurement process or the performance of the Contract for the benefit of the following third party(ies) (such as an intermediary/agent)(³):

Name of the beneficiary	Coordinates	Motive	Amount(Specify currency)

(³): If no amount has been paid or is not to be paid, indicate "None".

10. We undertake to communicate without delay to the Client, who will inform AFD, any change in situation with regard to the foregoing points, including in the event of any sanction or embargo measure adopted by the United Nations, the European Union and/or France following our signature of this Declaration.

Name: _____ As : _____

Duly authorized to sign for and on behalf of⁵ : _____

Signature: _____

As of: _____

⁵ In the case of a grouping, enter the name of the grouping. The person signing the tender, proposal or application on behalf of the tenderer, consultant or candidate shall attach to it the authority entrusted to him or her by the said tenderer, consultant or candidate.

MODEL OF THE CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST (Rating: YES/NO)

EVALUATION CRITERIA	BIDDER A	BIDDER B	BIDDER C	BIDDER D
FIRM EXPERIENCE				
General audit experience				
At least four (04) data audit and or monitoring and evaluation missions of projects funded by international donors over the last ten (10) years.				
KEY TEAM QUALIFICATION AND EXPERIENCE				
One (01) Head of Mission, Senior Expert in Monitoring/Evaluation , Audit and Quality Control of Statistical Data, University Education at Bac+5 level at least in Public Health, Statistics, Biostatistics, Economics, Demography or equivalent. Proven professional experience of at least 20 years in health with proven knowledge of the national health information system in Cameroon or Central Africa				
One (01) Database Manager , with at least five (5) years' experience in the design, management, coordination, supervision of health information systems (HIS) in Cameroon or sub-Saharan Africa. Good knowledge of database software (Access; SPSS; etc.). Experience in the electronic collection and analysis of social and health survey data. Good knowledge of DHIS2 and the R0 work environment;				
At least ten (10) expert auditors , university education at least bac+5 level in public health, medicine, statistics, epidemiology, nursing and obstetrics with a professional with at least 5 years of probation as a health professional or in the management coordination supervision and support of the actors of the district health system. A good knowledge of the Cameroon health system in particular; data from the national health information system,				
FINANCIAL CAPACITY				

Certificate of financial strength of at least 140,000,000 FCFA issued by a 1st category financial institution				
Average turnover over the last five years (2020-2024) of at least 235,000,000 FCFA				
LOGISTICS CAPACITY				
Vehicle registration documents or long-term rental contract for at least five (05) 4x4 vehicles				

The selection of Candidates for inclusion in the shortlist must comply with the rules set out as follows:

- In the case of a Grouping, the references of all members will be added;
- Reported references should be supported by evidence:
 - The first page of the Contract or the page that defines the purpose of the services;
 - The last page of the contract or the signature page of the contract
 - The report of receipt of the service or the certificate of good completion of the service or any authentic document.
- For the average turnover, the best three years will be taken into account according to the income statements provided.

N° _____ /NA/MINSANTE/SG/DEP/CPP/CEA2.

Yaoundé, le

NOTE

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE
CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES
ET DES PROJETS

Objet : Signature de l'Avis à Manifestation
d'Intérêt (AMI) de la selection d'un
cabinet pour la mission d'audit des
données du chèque santé dans les
régions de l'Est, Sud, Adamaua,
Nord et Extrême-Nord.

Dans le cadre du projet relatif à l'utilisation des ressources disponibles des comptes B, deux activités nécessitaient l'élaboration des AMIS à savoir : l'AMI pour la **sélection des cabinets pour la formation des prestataires en soins obstétricaux et néonataux essentiels** et l'AMI pour la **sélection d'un cabinet pour la mission d'audit des données dans les régions du septentrion, Est et Sud.**

Cependant, lors de la transmission du précédent dossier par M. MAIMO, l'AMI correspondant à la mission d'audit n'avait pas été joint pour signature en raison d'un oubli administratif du consultant.

Ainsi, j'ai l'honneur de soumettre à votre sanction, ledit document de l'AMI ci-joint en vue de sa signature et de sa validation officielle pour transmission au consultant. /-

